

Mais je serais heureux de faire part au ministre des Transports de l'inquiétude et de l'intérêt du député.

M. Alexander: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je conclure, de la réponse du ministre, qu'Hamilton n'est pas sur l'itinéraire du groupe spécial...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Alexander: Puis-je reprendre ma question, monsieur l'Orateur? Vu la situation particulière d'Hamilton à cause de ses habitants et du caractère unique de la région, le ministre songerait-il à modifier l'itinéraire afin d'y inclure Hamilton pour que des mémoires de cette ville soient soumis au groupe spécial? Je suis sûr qu'ils lui seraient utiles.

L'hon. M. Richardson: Monsieur l'Orateur, le député admettra sans doute que les problèmes d'une ville ressemblent de nombreuses façons à ceux d'autres villes. Le groupe spécial ne dispose pas de beaucoup de temps et il lui est tout simplement impossible d'aller partout. Cependant, je ne manquerai pas de transmettre au ministre des Transports les instances du député.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Étant donné l'absence constante du ministre des Transports de la Chambre, les jours où il devrait y être et ceux où il en est dispensé, le premier ministre songerait-il à nommer ministre des Transports le ministre suppléant des Transports, le ministre d'État; lui du moins semble vouloir venir ici et ne craint pas de répondre aux questions dans ce domaine très important.

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message est parvenu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a adopté les projets de loi suivants, qu'il soumet à l'approbation de la Chambre.

Bill n° S-9, loi concernant la British North-western Insurance Company.

Bill n° S-11, loi constituant en corporation l'Aetna Casualty Company of Canada.

LA LOI SUR LES POSTES

MODIFICATION DES TARIFS, DE L'ADMINISTRATION ET DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Béchar, reprend l'examen,

interrompu le jeudi 24 octobre, du bill n° C-116, modifiant la loi sur les Postes, présenté par l'honorable M. Kierans.

M. le vice-président: A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité pour l'étude du bill n° C-116, visant à modifier la loi sur les Postes. Lors de l'ajournement de la séance du comité hier soir, nous en étions à l'article 1. L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1—*Serments.*

M. Woolliams: Monsieur le président, quand j'ai déclaré qu'il était onze heures hier soir, j'étais en train de faire quelques remarques sur le bill à l'étude. En résumé, j'avais traité du rôle important des journaux et périodiques, quotidiens et hebdomadaires. J'avais signalé l'importance de ce rôle dans une démocratie, rôle essentiel qui permet de façonner l'opinion publique. C'est une partie intégrante de notre régime démocratique et c'est un peu grâce à cela que nous remplissons nos fonctions de parlementaires, car c'est par notre intermédiaire que les journaux reflètent l'opinion publique et que des changements s'effectuent dans le gouvernement.

Hier, le député de Winnipeg-Nord a rappelé les chiffres publiés par le ministre des Postes dans le rapport financier du ministère des Postes du Canada et les détails des rajustements de tarif proposés. J'en parle parce qu'hier soir le ministre des Postes a semblé prendre l'attitude que charger un comité d'étudier cette question serait quelque peu ridicule puisqu'il avait déjà établi les chiffres.

Examinons les chiffres du ministre des Postes. En ce qui concerne les quotidiens, le déficit que le pays doit payer est de 5,637,197 dollars mais aux termes de la nouvelle proposition, le ministre des Postes espère réduire ce déficit à 1,632,333 dollars. D'après ces chiffres, il semblerait que les hebdomadaires s'en tirent un peu mieux que les quotidiens. Le déficit acquitté par les pays—il s'agit ici des hebdomadaires—est de 2,106,669 dollars. En vertu de la proposition, le ministre des Postes espère l'abaisser à 2,024,808 dollars.

En général, les hebdomadaires croient que ces chiffres ne reflètent pas la véritable situation, car certains hebdomadaires sont livrés par la poste et d'autres par messagers. Une grande part du fardeau de l'augmentation du tarif de deuxième classe retombera sur les journaux de villes de 10,000 à 20,000 habitants, en particulier dans l'Ouest. Le fardeau retombera sur les journaux de régions comme North Battleford où le journal local compte